



## Communiqué de presse

Pour publication immédiate

### **Le plan directeur du bassin versant du lac Farrand : travailler ensemble pour prendre en main la santé des plans d'eau.**

---

**Mont-Tremblant, 25 septembre 2019** – L'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est fier d'annoncer que le plan directeur du bassin versant du lac Farrand, à Saint-Sixte, est maintenant complété et [disponible en ligne](#). C'est grâce à l'obtention d'une subvention de la MRC de Papineau, au support financier de la Municipalité de St-Sixte, de l'Association des propriétaires du lac Farrand (APLF), de l'entreprise La Vie au lac et de l'implication de plusieurs citoyens et élus municipaux que le projet a pu voir le jour.

La démarche, qui s'intitule « Plan directeur de bassin versant de lac », a été mise en place par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et vise à faciliter la prise en main de la santé des plans d'eau par le milieu. Trois grandes étapes s'y retrouvent : un portrait du lac et de son bassin versant, un diagnostic des problématiques environnementales qui s'y trouvent ainsi qu'un plan d'action concret pour remédier à ces problématiques. Au lac Farrand, les enjeux de gestion des eaux pluviales, de protection des milieux humides et des plantes exotiques envahissantes ont été au cœur des discussions. La concertation des acteurs du milieu se révèle être l'élément clé du succès d'un plan directeur de bassin versant de lac, afin que celui-ci amorce une réelle prise en charge de la santé du plan d'eau au niveau local. Un comité de travail, composé de représentants municipaux, de l'APLF, de La Vie au Lac et de citoyens s'est ainsi concerté à chacune des grandes étapes du projet. L'implication de ce comité était particulièrement cruciale lors de la création du plan d'action, afin de cibler des solutions réalistes qui suscitent l'intérêt du milieu et qui respectent les différentes contraintes (budget, ressources humaines, etc.) que peuvent avoir chacune des parties.



Le rôle de l'OBV RPNS dans le projet était de coordonner l'ensemble de la démarche, d'animer et d'alimenter les tables de concertation, et d'acquérir certaines données pour étoffer le portrait du bassin versant et permettre au comité de faire un diagnostic et un plan d'action éclairés. C'est aussi l'équipe de biologistes et de géographes qui a rédigé le rapport du projet.

L'OBV RPNS souhaite que le dépôt du Plan directeur du bassin versant du lac Farrand ne soit que le début de la réalisation des 35 actions du plan d'action. Le comité sur l'environnement de la municipalité de Saint-Sixte sera chargé d'assurer un suivi de la réalisation de ces actions dans les prochaines années.



### Pour plus d'informations

Pour un meilleur aperçu d'un plan directeur de lac, il est possible de consulter, sur le site web du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac et les bonnes pratiques: <https://bit.ly/2DzC8Nt>.

Rappelons que l'OBV RPNS est un organisme à but non lucratif reconnu et mandaté par le gouvernement du Québec. Sa mission est d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre du Plan directeur de l'eau des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

Merci à nos partenaires!



-30-

Source :

Catherine Baltazar, OBV RPNS  
(819) 717-3171 # 103/ [c.baltazar@rpns.ca](mailto:c.baltazar@rpns.ca)